

T A B L E

Des Extraits contenus au present.

E DITS, Declarations, Ordonnances et Reglemens <i>de sa Majesté T. C.</i>	} 3
Reglemens et Jugemens des Gouverneurs Generaux et Intendants, concernans la justice.	} 17.
Reglemens et Ordonnances d'Intendants concernans la police.	89.

A V E R T I S S E M E N T.

JE ne donne ces extraits pris et relevés dans les Regîtres qu'au soutien des citations que j'ai faites dans mes différens traités, des Edits, Declarations, Reglemens et Ordonnances de sa Majesté T. C. ainsi que des jugemens et et Ordonnances des différens Intendants à l'appuy de ce que j'y ai avancé. Et aussi pour detromper les personnes, à qui des esprits mal intentionnés, ont voulu persuader que j'étais le plus ignorant des Canadiens, et que j'écrivais à tort et à travers ce qui me venait dans la tête. Je ne crois pas que ces extraits soient assés suffisans à la pleine intelligence des originaux, qu'il serait à souhaiter que le Gouvernement fit Imprimer, parcequ'ils font une partie de la loi coutumiere de la Province.